

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2016

Date de la convocation : 9 novembre 2016

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

L'an deux mille seize, le seize novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA VICOMTE-SUR-RANCE, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis RUCET, Maire,

Etaient Présents : Mesdames & Messieurs ACINA Alain, HAMON Pascal, LE BOUDEC Christine, MARTIN Jean-Loup, BERTHELOT Vincent, LE BOUCHER Gwénaëlle, LOURADOUR-DURAND Gisèle, RUCET Angélique, DESERT Christelle.

Etaient Absents ou Excusés : M. BROMBIN Alain ayant donné pouvoir à Mme LOURADOUR DURAND Gisèle, Mme SAGEAN Laurence ayant donné pouvoir à Mme LE BOUCHER Gwénaëlle, Mme COZ Hélène ayant donné pouvoir à M. MARTIN Jean-Loup, M. LEMOINE Claude ayant donné pouvoir à M. RUCET Jean-Louis.

Secrétaire de séance : Mme DESERT Christelle

## ORDRE DU JOUR

- 1) Demande de subvention exceptionnelle suite à l'Ouragan Matthew en Haïti
  - 2) Demande d'investissement pour le dortoir de l'école
  - 3) Indemnités de missions dans le cadre de formation professionnelle
  - 4) Aliénation d'un délaissé de chemin aux Chataigniers
  - 5) Vérification annuelle des poteaux incendie
  - 6) *Réalisation d'économies d'énergie dans la salle des fêtes (réfectoire scolaire) : Devis fenêtres et portes salle parquet : **Affaire reportée au prochain CM***
  - 7) Renouvellement du contrat de fourrière animale
  - 8) Finances
    - Budget Commune : Décisions modificatives
      - o Salaires (+ 20 000 € en dépenses et recettes)
      - o Versement de 10 000 € au budget Lotissement
      - o Virement de crédits en section d'investissement
    - Budget lotissement : décision modificative (virement de crédits pour les intérêts des emprunts)
  - 9) LOTISSEMENT LA MOTTE
    - a. Convention avec Dinan Communauté pour la réalisation d'un poste de relèvement et de conduite de refoulement
    - b. Validation du permis d'aménager
    - c. Syndicat d'économie d'énergie
      - i. Alimentation de réseaux (basse tension, éclairage public et téléphonique)
      - ii. Effacement de réseaux (basse tension, éclairage public et téléphonique)
    - d. Lancement de la consultation des entreprises
    - e. Demande de subvention : réserve parlementaire
    - f. Révision du dossier permis d'aménager : avenant au marché
    - g. Demande de Mme Colliou : Clôture du budget « Les coteaux de Rance » et création du budget « La Motte »
  - 10) Rapports sur le prix et la qualité du service en eau potable et assainissement 2015
-

**DELIBERATION 75/2016 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SUITE A L'OURAGAN MATTHEW EN HAÏTI**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 € à l'association « Pompier International des Côtes d'Armor (PICA) suite au passage de l'ouragan Matthew en Haïti.

Cette somme sera versée par virement sur le compte bancaire de l'association, somme imputée à l'article 6574.

Vote à l'unanimité.

---

**DELIBERATION 76/2016 – DEMANDE D'INVESTISSEMENT POUR LE DORTOIR DE L'ECOLE**

Suite à l'exposé de Mme LE BOUCHER Gwénaëlle, conseillère déléguée aux affaires scolaires, le Conseil Municipal décide d'investir pour le dortoir de l'école :

- 24 couchettes empilables pour 797,40 € TTC
- 2 cadres support pour couchettes empilables (gratuit)
- 25 draps-housse pour couchettes pour 148,75 € TTC

Cette commande sera effectuée auprès de l'entreprise « Pichon » pour un montant total TTC de 946,15 €.

La dépense sera imputée au compte 2188 en investissement.

Les anciens lits seront donnés à une association (UNICEF ou Croix Rouge).

Vote à l'unanimité.

---

**DELIBERATION 77/2016 – INDEMNITES DE MISSIONS**

L'indemnité de repas est une indemnité forfaitaire fixée à 15,25 € par arrêté ministériel en date du 3 juillet 2006.

Le remboursement n'interviendra que sur présentation de justificatifs de paiement. L'indemnité forfaitaire de repas est réduite de 50% lorsque l'agent a la possibilité de se rendre dans un restaurant administratif ou assimilé.

Vote à l'unanimité.

---

**DELIBERATION 78/2016 – ALIENATION D'UN DELAISSE DE CHEMIN AUX CHATAIGNIERS**

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 53/2014 du 6 juin 2014.

Le Conseil Municipal, en date du 6 juin 2014 avait décidé de procéder à l'aliénation du délaissé de chemin aux châtaigniers situé entre les parcelles cadastrées C n°2131 et C n°2393, au prix de 10 € le m<sup>2</sup> et à la charge pour les acquéreurs des frais de géomètre et de notaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise à nouveau l'aliénation du délaissé de chemin aux châtaigniers situé entre les parcelles cadastrées C n°2131 et C n°2393 au prix de 10 € le m<sup>2</sup>, à charge pour les acquéreurs les frais de géomètre et de notaire.
- Prescrit une enquête publique d'une durée de 15 jours,
- Autorise Monsieur le Maire à désigner un commissaire enquêteur par arrêté municipal qui sera affiché 15 jours avant l'ouverture de l'enquête et durant toute sa durée, les frais de rémunération du commissaire enquêteur seront à la charge des acquéreurs,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Vote à l'unanimité.

**DELIBERATION 79/2016 – VERIFICATION ANNUELLE DES POTEAUX INCENDIE**

Le Conseil Municipal, après avoir comparé différents devis, décide de signer avec l'APAVE un contrat de vérification annuelle des poteaux incendie sur la Commune pour un montant HT de 1 270 € HT par an.

Vote à l'unanimité.

**DELIBERATION 80/2016 – RENOUELEMENT DU CONTRAT FOURRIERE ANIMALE**

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat de fourrière animale au 01/01/2017 avec la SACPA pour un montant annuel de 1.09 € HT par habitant (soit 1 092.18 € HT). Ce contrat comprend la capture, le ramassage, le transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, le ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et la gestion de la fourrière animale. Il s'agit d'une prestation illimitée (24h/24 et 7 jours/7).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec la SACPA.

Vote à l'unanimité.

**DELIBERATION 81/2016 – DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'année 2016 a été marquée par de nombreux arrêts de travail. La Commune a donc remplacé ces différents arrêts. Par ce fait, les crédits ouverts au chapitre 012 et 013 sont insuffisants. Il est donc nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants (en dépenses pour combler les remplacements, et en recettes pour les remboursements de salaires :

<i>Ouverture de Crédits Dépenses</i>	<i>Ouverture de Crédits Recettes</i>
Chapitre 012 : charges de personnel et frais assimilés	Chapitre 013 : atténuation de charges
+ 20 000 €	+ 20 000 €

Vote à l'unanimité.

### **DELIBERATION 82/2016 – DECISION MODIFICATIVE N° 3 AU BUDGET COMMUNAL**

Monsieur le Maire propose à ses conseillers municipaux de procéder aux virements de crédits suivants en section d'investissement, pour d'une part prêter au budget lotissement 10 000 € supplémentaires cette année et d'autre part payer le nouveau logiciel de facturation :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES</b>	
<i>Crédits à réduire</i>	<i>Crédits à ouvrir</i>
Chapitre 020 (dépenses imprévues) - 11 000 €	Article 27 638 (Transfert budget lotissement) + 10 000 €
	Article 2051 (logiciel) + 1 000 €

Vote à l'unanimité.

---

### **DELIBERATION 83/2016 – DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET LOTISSEMENT**

Afin de pouvoir régler la totalité des intérêts d'emprunt en 2016, il est nécessaire de procéder à un virement de crédit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>	
<i>Crédits à réduire</i>	<i>Crédits à ouvrir</i>
Article 6015 (terrains à aménager) - 268.16 €	Article 66111 (intérêts des emprunts) + 268.16 €

Vote à l'unanimité.

---

### **DELIBERATION 84/2016 – PERMIS D'AMENAGER DU FUTUR LOTISSEMENT LA MOTTE**

Dans le cadre du projet d'aménagement du lotissement Communal d'habitations La Motte destiné à la construction de 46 lots (42 lots à bâtir en lots libres de 530 m<sup>2</sup> en moyenne et 4 lots pour l'accueil de logements locatifs), Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer une demande de permis d'aménager au nom de la Commune.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de permis d'aménager au nom de la Commune, tel que déposé par le maître d'œuvre (Atelier du Marais) pour l'aménagement du lotissement Communal La Motte et à accomplir toutes les formalités afférentes.

Votes pour : 9 (présents ou représentés)

Mmes et Ms. MARTIN Jean-Loup, DESERT Christelle, RUCET Angélique, HAMON Pascal, ACINA Alain, RUCET Jean-Louis, COZ Hélène, BROMBIN Alain et LEMOINE Claude.

Abstentions : 5 (présents ou représentés)

Mmes et Ms. LE BOUCHER Gwénaëlle, BERTHELOT Vincent, LOURADOUR-DURAND Gisèle, LEBOUDEC Christine et SAGEAN Laurence.

*Ne mettent pas en cause ce lotissement, ils auraient souhaité une viabilisation en deux temps, une autre répartition des logements locatifs ainsi que des lots plutôt carrés que rectangulaires.*

---

**DELIBERATION 85/2016 – CONVENTION AVEC DINAN COMMUNAUTE POUR LA REALISATION D'UN POSTE DE RELEVEMENT ET DE CONDUITE DE REFOULEMENT**

Dans le cadre de la création du lotissement communal La Motte, la Commune de La Vicomté a demandé à Dinan Communauté d'étudier une solution en assainissement collectif. Après étude, Dinan Communauté propose la réalisation d'un équipement technique de relevage des eaux usées dit « poste de relèvement », avec conduite de refoulement et ses accessoires.

Il a été convenu entre les deux parties que Dinan Communauté abondera une participation aux dispositifs de refoulement au prorata du nombre global d'habitations existantes raccordables sur le futur équipement, suivant cette répartition :

<i>Projet communal</i>	<i>lotissement</i>	<i>Habitat existant + prévisions</i>	<i>Total prévisibles</i>	<i>raccordements</i>
40 + 12 = 52		20 + 2 = 22	74	
70%		30%	100%	

Pour optimiser dans ce cadre les moyens techniques, financiers et humains, les parties ont souhaité recourir aux modalités de co-maîtrise d'ouvrage, organisé par l'article 2 de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985, relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée qui autorise, lorsque la réalisation d'un ensemble d'ouvrage relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage publics, à ce qu'ils désignent l'un d'entre eux pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération d'ensemble dans le cadre d'une convention.

Dans ce contexte, les parties ont constaté l'utilité de recourir à cette procédure de co-maîtrise d'ouvrage en désignant Dinan Communauté, comme maître d'ouvrage unique pour la réalisation du poste de relèvement ainsi que ses équipements annexes, dans le cadre strict des emprises publiques nécessaires à l'aménagement, décidé par la commune de La Vicomté sur Rance.

Le montant global des travaux correspondant est évalué à 56 000 € HT réparti de la manière suivante entre les deux collectivités :

- Commune de La Vicomté sur Rance : 70% soit 39 200 € HT
- Dinan Communauté : 30% soit 16 800 € HT

Une convention entre les deux parties a été rédigée par Dinan Communauté qui fixe ces modalités techniques et financières, mais également la rémunération du mandataire, arrêtée à la somme globale et forfaitaire de 2 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De constituer une co-maîtrise d'ouvrage avec Dinan Communauté, afin de réaliser un dispositif d'assainissement collectif, comprenant un poste de relèvement, la conduite de refoulement et ses ouvrages annexes, liés à l'aménagement du futur lotissement La Motte, pour un montant estimatif HT de 56 000 € avec une répartition fixée à 70 % pour la Commune et 30% pour Dinan Communauté.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de cette co-maîtrise d'ouvrage, fixant les modalités techniques et financières entre la Commune et Dinan Communauté.
- Demande à ce que les élus de La Vicomté sur Rance participent à l'appel d'offre.

Votes pour : 9 (présents ou représentés)

Mmes et Ms. MARTIN Jean-Loup, DESERT Christelle, RUCET Angélique, HAMON Pascal, ACINA Alain, RUCET Jean-Louis, COZ Hélène, BROMBIN Alain et LEMOINE Claude.

Abstentions : 5 (présents ou représentés)

Mmes et Ms. LE BOUCHER Gwénaëlle, BERTHELOT Vincent, LOURADOUR-DURAND Gisèle, LEBOUDEC Christine et SAGEAN Laurence.

---

**DELIBERATION 86/2016 – ALIMENTATION BASSE TENSION ET ECLIRAGE PUBLIC LOTISSEMENT LA MOTTE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve :

- Le projet d'alimentation Basse Tension pour le futur lotissement La Motte présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE22) pour un montant estimatif de 78 000 € HT. Notre Commune ayant transféré la compétence de base « électricité » au Syndicat, elle lui versera une subvention d'équipement : au taux de 50% du coût réel des travaux HT, conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché auquel se rapportera le dossier.
- Le projet d'Eclairage Public le futur lotissement La Motte présenté par le SDE22 pour un montant estimatif de 7 000 € HT (1<sup>ère</sup> phase) et 35 000 € HT (2<sup>nd</sup>e phase). Notre Commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement : au taux de 60%, conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché auquel se rapportera le dossier.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

Votes pour : 9 (présents ou représentés)

Mmes et Ms. MARTIN Jean-Loup, DESERT Christelle, RUCET Angélique, HAMON Pascal, ACINA Alain, RUCET Jean-Louis, COZ Hélène, BROMBIN Alain et LEMOINE Claude.

Abstentions : 5 (présents ou représentés)

Mmes et Ms. LE BOUCHER Gwénaëlle, BERTHELOT Vincent, LOURADOUR-DURAND Gisèle, LEBOUDEC Christine et SAGEAN Laurence.

---

**DELIBERATION 87/2016 – ALIMENTATION RESEAU TELEPHONIQUE LOTISSEMENT LA MOTTE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier au Syndicat Départemental d'Energie la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication électronique Lotissement La Motte pour un montant de 33 500 € TTC, conformément au règlement.

Notre Commune ayant transféré cette compétence au Syndicat, elle lui versera une subvention d'équipement équivalent au montant TTC de la facture payée à l'entreprise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer la convention financière « Travaux sur les infrastructures de communication électronique ».

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

Votes pour : 9 (présents ou représentés)

Mmes et Ms. MARTIN Jean-Loup, DESERT Christelle, RUCET Angélique, HAMON Pascal, ACINA Alain, RUCET Jean-Louis, COZ Hélène, BROMBIN Alain et LEMOINE Claude.

Abstentions : 5 (présents ou représentés)

Mmes et Ms. LE BOUCHER Gwénaëlle, BERTHELOT Vincent, LOURADOUR-DURAND Gisèle, LEBOUDEC Christine et SAGEAN Laurence.

---

#### **DELIBERATION 88/2016 – EFFACEMENT DE RESEAUX LOTISSEMENT LA MOTTE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'engager le projet d'effacement de réseaux Lotissement La Motte estimé par le Syndicat Départemental d'Energie à :

- Pour la Basse Tension : 30 000 € HT (9 000 € de participation pour la Commune)
- Pour l'éclairage public : 6 000 € HT (3 600 € de participation pour la Commune)
- Pour le réseau téléphonique : 7 100 € TTC (génie civil) et 160 € HT (cablage)

Votes pour : 9 (présents ou représentés)

Mmes et Ms. MARTIN Jean-Loup, DESERT Christelle, RUCET Angélique, HAMON Pascal, ACINA Alain, RUCET Jean-Louis, COZ Hélène, BROMBIN Alain et LEMOINE Claude.

Abstentions : 5 (présents ou représentés)

Mmes et Ms. LE BOUCHER Gwénaëlle, BERTHELOT Vincent, LOURADOUR-DURAND Gisèle, LEBOUDEC Christine et SAGEAN Laurence.

---

#### **DELIBERATION 89/2016 – LANCEMENT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES : TRAVAUX LOTISSEMENT LA MOTTE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à lancer la consultation des entreprises pour l'aménagement du futur lotissement La Motte.

Un estimatif des travaux a été réalisé par le cabinet de maîtrise d'œuvre (Atelier du Marais) :

- Phase 1 (tranche ferme) : 371 393,50 € HT
- Phase 2 (tranche ferme) : 202 740,00 € HT
- Phase 2 (tranche optionnelle) : 72 603,00 € HT

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Votes pour : 9 (présents ou représentés)

Mmes et Ms. MARTIN Jean-Loup, DESERT Christelle, RUCET Angélique, HAMON Pascal, ACINA Alain, RUCET Jean-Louis, COZ Hélène, BROMBIN Alain et LEMOINE Claude.

Abstentions : 5 (présents ou représentés)

Mmes et Ms. LE BOUCHER Gwénaëlle, BERTHELOT Vincent, LOURADOUR-DURAND Gisèle, LEBOUDEC Christine et SAGEAN Laurence.

---

**DELIBERATION 90/2016 – DEMANDE DE RESERVE PARLEMENTAIRE : LOTISSEMENT LA MOTTE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à solliciter auprès du Sénateur Maire, M. VASPART, une subvention au titre de la réserve parlementaire dans le cadre de l'aménagement du futur lotissement communal La Motte.

Vote à l'unanimité.

---

**DELIBERATION 91/2016 – RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT 2015 : DINAN COMMUNAUTE**

Le Conseil Municipal prend acte des rapports d'activités 2015 sur le prix et la qualité du service en eau potable et assainissement de Dinan Communauté.

Il sera mis à la disposition du public en mairie.

---

*Séance levée à 22h00.*

**FEUILLE DE CLÔTURE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 NOVEMBRE 2016**

**DELIBERATION 75/2016 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SUITE A L'OURAGAN MATTHEW EN HAÏTI**

**DELIBERATION 76/2016 – DEMANDE D'INVESTISSEMENT POUR LE DORTOIR DE L'ECOLE**

**DELIBERATION 77/2016 – INDEMNITES DE MISSIONS**

**DELIBERATION 78/2016 – ALIENATION D'UN DELAISSE DE CHEMIN AUX CHATAIGNIERS**

**DELIBERATION 79/2016 – VERIFICATION ANNUELLE DES POTEAUX INCENDIE**

**DELIBERATION 80/2016 – RENOUELEMENT DU CONTRAT FOURRIERE ANIMALE**

**DELIBERATION 81/2016 – DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET COMMUNAL**

**DELIBERATION 82/2016 – DECISION MODIFICATIVE N° 3 AU BUDGET COMMUNAL**

**DELIBERATION 83/2016 – DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET LOTISSEMENT**

**DELIBERATION 84/2016 – PERMIS D'AMENAGER DU FUTUR LOTISSEMENT LA MOTTE**

**DELIBERATION 85/2016 – CONVENTION AVEC DINAN COMMUNAUTE POUR LA REALISATION D'UN POSTE DE RELEVEMENT ET DE CONDUITE DE REFOULEMENT**

**DELIBERATION 86/2016 – ALIMENTATION BASSE TENSION ET ECLIRAGE PUBLIC LOTISSEMENT LA MOTTE**

**DELIBERATION 87/2016 – ALIMENTATION RESEAU TELEPHONIQUE LOTISSEMENT LA MOTTE**

**DELIBERATION 88/2016 – EFFACEMENT DE RESEAUX LOTISSEMENT LA MOTTE**

**DELIBERATION 89/2016 – LANCEMENT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES : TRAVAUX LOTISSEMENT LA MOTTE**

**DELIBERATION 90/2016 – DEMANDE DE RESERVE PARLEMENTAIRE : LOTISSEMENT LA MOTTE**

**DELIBERATION 91/2016 – RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT 2015 : DINAN COMMUNAUTE**



### **SIGNATURES**

<b>RUCET JEAN-LOUIS</b>	
<b>LEMOINE Claude</b>	Procuration donnée à M. RUCET Jean-Louis
<b>HAMON Pascal</b>	
<b>COZ Hélène</b>	Procuration donnée à M. MARTIN Jean-Loup
<b>BERTHELOT Vincent</b>	
<b>ACINA Alain</b>	
<b>LE BOUCHER Gwénaëlle</b>	
<b>SAGEAN Laurence</b>	Procuration donnée à Mme LE BOUCHER Gwénaëlle
<b>MARTIN Jean-Loup</b>	
<b>BROMBIN Alain</b>	Procuration donnée à Mme LOURADOUR-DURAND Gisèle
<b>LE BOUDEC Christine</b>	
<b>RUCET Angélique</b>	
<b>DESERT Christelle</b>	
<b>LOURADOUR-DURAND Gisèle</b>	